



Ambassade des Confréries de la Nouvelle Aquitaine

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19.11.2021 à St Pey d'Armens (33330)

1

Emargement de la feuille de présence (consulter le document annexe 2)

Ouverture de la séance à 10h00

Après avoir salué l'assistance, le Président Bruno Carnez, excuse :

- Monsieur Alain Rousset, Président de la région Nouvelle Aquitaine,
- Monsieur Boris Valaud, Député du département des Landes,
- Madame Humbert
- Monsieur Estirrac de l'Ambassade des Confréries d'Occitanie et Midi Pyrénées.

Avant de commencer la séance, il demande à l'assistance une minute de silence à la mémoire de nos amis confrères et familiers des confréries, disparus depuis la dernière AG du Boucau, le 26 février 2021.

1^{ère} résolution : Rapport moral du Président (Voir document en annexe 1)

Adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Rapport financier de la Trésorière et avis positif du vérificateur des comptes (voir document en annexe 3)

Adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Proposition par la Trésorière du maintien du montant de la cotisation annuelle à 50€ pour l'année 2022

Adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Proposition de budget identique à celui de 2021

Adoptée à l'unanimité

5^{ème} résolution : Proposition de maintenir en l'état, le collège des élus au C.A. lors de la l'élection au Conseil d'administration du 26 février 2021, compte tenu des difficultés liées à la pandémie.

Adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution : Nomination de Monsieur Yvon JOUSSON en tant que Vice-Président et Chargé de relancer la commission Unesco

Fin de l'A.G.O. à 11h30

***Le président,
Bruno Carnez***

***Le secrétaire,
Manolo Alcajaya Goikoetxea***

Rapport moral du Président

Mesdames et messieurs les représentants des confréries,
Mesdames et messieurs les Grands Maitres,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs,

La pandémie nous laisse un peu de répit sans pour autant disparaître totalement. Nos activités confrériques reprennent et c'est tant mieux. Nous allons pouvoir nous voir physiquement, échanger, rire, boire et manger. En un seul mot : Vivre !!
Je suis très heureux d'être parmi vous pour ces retrouvailles à l'occasion de notre assemblée générale.

Rappelez-vous notre Assemblée Générale du 22 février 2020 au Boucau.

Nous décidions collectivement et à l'unanimité de reprendre l'idée et le projet qu'avait démarré Alain DEGORCEIX, notre président défunt, sous la houlette de notre Président élu ce jour-là : Bruno CARNEZ, dignitaire de la confrérie de l'Asperge des Landes.

Depuis, beaucoup de réunions, de rencontres de travail ont émaillé les mois difficiles que nous avons vécu sans pouvoir nous rencontrer, célébrer nos chapitres, y compris assister sans pouvoir partager la peine de nos amis malades ou défunts.

Le dossier de reconnaissance Unesco a été porté de main de maître par son responsable Yvon JOUSSON. Il réalise un vrai travail de bénédictin, compilant des milliers d'informations concernant les confréries qui ont répondu à notre projet, remodelant les fiches, reprenant les informations parcellaires etc... mais il vous en parlera tout à l'heure. Ce travail très important, a donné à notre dossier une consistance et un sérieux reconnu par la commission de l'Unesco. Repris pratiquement à l'identique par le Ministère de la Culture qui lance un inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel des Confréries pour la France, grâce à notre impulsion et à partir de notre travail.

Pour notre partie, nous allons la réaliser avec et en collaboration avec l'Université de Toulouse (département d'Ethnologie : directeur Nicolas ADELL) dont les étudiants vont nous rencontrer en décembre.

Ainsi, nous allons à la fois être reconnues au Patrimoine Mondial Culturel et Immatériel de l'Humanité par l'Unesco mais aussi au titre du Patrimoine Culturel Immatériel Français pour ce qui concerne l'Hexagone.

Des démarches similaires vont se mettre en place avec nos homologues des autres pays et leur ministère sur la base du volontariat.

A ce stade, il faut maintenant que nous soyons plus libres de nos déplacements et de nos contacts humains, aider cette commission à se déployer totalement. D'abord sur notre propre territoire, la Nouvelle Aquitaine à partir de nos contacts personnels avec les autres confréries de France, de Navarre et d'Europe pour faire connaître et avancer notre dossier, en demandant aux VIP de nous soutenir. Avouez qu'avec le soutien, par exemple, de la communauté des communes de l'Agglo Pays Basque et du Béarn, cela aurait bigrement de l'allure. Nous sommes le territoire où il y a le plus de confréries au km².

C'est le meilleur hommage que nous pourrions rendre à toute cette équipe d'hommes et de femmes qui ont aidé durant ces longs mois de solitude et de travail et qui vont continuer de le faire.

Après cette introduction, je vais vous faire un point rapide de notre travail durant ces mois pénibles....

1 - LE SÉNAT

J'ai eu rendez-vous avec la sénatrice Catherine DUMAS, désignée par le Président Gérard LARCHER comme notre interlocutrice au Sénat.

Nous avons longuement parlé du projet et de la présentation de celui-ci à l'UNESCO.

Notre action « patrimoniale » l'a vivement intéressée, car nous protégeons les richesses du patrimoine de notre pays et, pour une fois, pas le patrimoine physique, mais l'ensemble du patrimoine immatériel et culturel, sans oublier la dimension gastronomique.

La défense de la lamproie et/ou de l'alose, de la pibale, lui a permis de comprendre l'intérêt de nos confréries dans leurs actions, dans et pour le milieu naturel.

À l'issue de cet entretien, elle m'a demandé de participer à une rencontre de 45 mn, avec les responsables de la Commission Sénatoriale du Patrimoine.

J'ai donc été auditionné durant ce temps-là, par Mesdames DUMAS et MONNIER (mission d'information relative au Patrimoine Culturel Immatériel). Cette mission vise en particulier, à faire le point sur le label de l'UNESCO (son intérêt, ses critères d'attribution, ses effets, les obligations qui en découlent, les difficultés éventuelles rencontrées...), son articulation avec les outils de protection qui existent en France (en particulier l'inventaire national), pour une meilleure reconnaissance, protection et transmission du patrimoine culturel immatériel en France.

L'objectif serait de déboucher sur un document pratique pour les élus locaux.

J'ai suggéré (l'ayant constaté au niveau des Directions Régionales d'Actions Culturelles) que l'absence d'un référent ou chargé de mission à ce sujet était préjudiciable. La création d'un tel poste au niveau de chaque DRAC est envisagée.

J'ai précisé également que le document devait être accessible à des gens comme nous, les confréries des terroirs et de l'art de vivre.

Le Sénat soutient notre demande et bien sûr notre démarche.

II - L'INPI

À la suite d'une discussion avec différents membres de Confréries, j'ai pris contact avec Madame Ingrid BERIBI, avocate de la nurserie des marques, afin de faire inscrire « l'Ambassade des Confréries de Nouvelle Aquitaine et son Logo » au titre de l'INPI pour protéger notre marque. Le dossier est déposé et notre protection sera donc assurée pour l'ensemble de nos documents. Les confréries membres de l'Ambassade, en tant que de besoin, pourront utiliser cette protection pour protéger leurs recettes.

III - LE « COCORICO » (comité de coordination Ile de France)

Yvon et moi avons également pris contact avec Michel DEVOT, mon homologue en région parisienne, pour avoir un entretien avec lui, avant une rencontre avec l'ensemble des membres du « Cocorico ». Il m'a également précisé avoir nommé une secrétaire pour suivre notre dossier.

Au cours de leur AG de juin 2021, Yvon et moi avons été invité à présenter notre projet à l'ensemble des membres et donc en parler avec eux.

Michel DEVOT m'a aussi proposé d'aller sur le site du Comité de Coordination Ile de France, pour avoir toutes les adresses des membres et même d'autres, ce dont je l'ai remercié. J'ai pu constater sur le site qu'il indique le déroulé de notre action et que le dossier Unesco est à la disposition de l'ensemble de leurs membres.

Par ailleurs Yvon JOUSSON a transmis à chaque membre du Cocorico, un dossier UNESCO.

Certaines confréries, comme celle du vin de Montmartre, ont déjà adhéré au projet et l'un de ses membres Guillaume GOMEZ, chef cuisinier a écrit à la Directrice Générale de l'UNESCO pour qu'elle soutienne le projet. Enfin, je viens de recevoir la fiche de la Confrérie du Clos Saint Vincent de Noisy le Grand, et surtout celle des Echansons de France, une des plus anciennes confréries.

IV - Guillaume GOMEZ

Le Chef cuisinier de l'Elysée, à l'époque, a donc demandé à Madame Audrey AZOULAY, son soutien et nous a accordé le sien.

Depuis il a été chargé d'une mission comme « représentant personnel » du Président de la République, en matière de gastronomie. Des membres de plusieurs régions ont souhaité que l'on prenne son attache pour travailler de concert.

Si vous êtes d'accord, je demanderai à ces membres de le faire pour nous, en créant d'une part une commission mixte inter-académie et d'autre part de le faire sous le couvert de l'ACNA.

Nous avons prévu que de nombreux chefs nous rejoignent au titre de la partie oeno-gastronomique ; un projet (voir partie Unesco) important qui aurait du voir le jour en novembre et qui n'a pas pu se concrétiser.

V - LA COMMISSION FRANÇAISE POUR L'UNESCO

Pas de problème de leur part pour aller de l'avant sur le dossier.

Cependant, ils souhaitent que le dossier soit présenté maintenant, d'une manière plus européenne que nationale.

Pour répondre à leur vœu, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons maintenant des retours de fiche d'Espagne, du Portugal, de Belgique, d'Allemagne et enfin du Brésil.

De plus, comme nous avons « quelques amis », le Président de la Commission nous a invités à ne plus utiliser le Logo du Patrimoine. J'ai donc demandé à Francis VIVES de le supprimer de l'ensemble de nos publications.

La Commission (CNF) est un point de passage pour la dépose du dossier de reconnaissance. Il n'y a, à ce jour, aucune objection de leur part.

VI - LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Manolo et moi avons quelques difficultés pour reprendre contact avec le service du Patrimoine, dont les chefs de service avaient changé.

Le contact est maintenant rétabli et j'ai pu avoir une longue réunion de travail avec Valérie PERLES, la nouvelle cheffe du service.

Cela m'a permis d'apprendre qu'il était impératif que nous obtenions, avant de déposer le dossier UNESCO, la reconnaissance au titre du Patrimoine Immatériel Français. Dossier très épais et pas simple à réaliser.

La responsable du Ministère a négocié avec un universitaire de Toulouse pour qu'avec ses étudiants, il nous aide à la réalisation du projet.

Bien sûr, tout cela se fait en parallèle du dossier UNESCO.

Les fiches réalisées pour ce dernier ont favorablement impressionnée cette responsable.

Des membres de l'Ambassade m'ont demandé pourquoi le choix de l'Université de Toulouse.

Je tiens à préciser que le choix émane du Ministère de la Culture et à priori ne nous coutera rien sauf l'accueil des étudiants qui rédigeront le dossier pour nous.

De plus, cela permettra de faire connaître les Confréries à des jeunes (au moins une vingtaine) et cela fera partie de leur cursus.

Je rappelle également que l'ensemble des confréries de Midi-Pyrénées/Occitanie soutiennent le projet et furent même parmi les premières à y adhérer.

Enfin, combien sommes-nous à travailler sur ce dossier ? À chercher des soutiens ? Je suis donc en contact régulier avec Valérie PERLES et Nicolas ADELL, le Professeur de Toulouse et nous avons souvent des visioconférences. Nous irons à Toulouse avec Manolo début Décembre pour finaliser le projet.

Ceci étant, j'ai écrit à notre Président de région et à chacun des Présidents de départements, pour obtenir une aide financière que nous réserverons pour ce dossier et qui nous permettra de défrayer les jeunes qui accompliront cette mission.

Je compte faire la même chose avec la région toulousaine.

VII - L'UNESCO

J'ai pris contact avec Edouard MATOKO, Sous-Directeur Général pour les relations extérieures et ancien collègue.

Au cours du déjeuner de travail au Siège, j'ai pu lui expliquer notre projet et pourquoi nous avons besoin de cette reconnaissance.

J'ai pu parler avec lui, comme avec d'autres, de notre mission éducative dans tous les domaines qui labellisent les Confréries et plus particulièrement dans le domaine oeno-gastronomique.

J'ai pu faire le point sur la rédaction du formulaire UNESCO, grâce à d'anciens collègues.

J'ai pu également l'informer de la collecte de vidéos produites par les télévisions que nous pourrions joindre au formulaire, ainsi que de l'aide de cuisiniers.

Monsieur MATOKO, est intéressé au plus haut point, par notre projet et il m'a proposé d'organiser, lors de la prochaine conférence générale, une manifestation pour présenter les produits que nous représentons et faire cuisiner certains d'entre eux, par des chefs cuisiniers. Cette manifestation, où nous serions en tenue, se tiendrait le jour de la réélection de la DG. Malheureusement, nous ne pourrions monter cette action.

VIII - ASSURANCES

J'ai rencontré Monsieur Stéphane LEBEUL, responsable de la MACIF pour notre type d'Association.

Il m'a adressé un projet de contrat que nous pourrions présenter à nos confréries et qui semble particulièrement intéressant. Il concerne notamment la protection des personnes, en cas d'incidents ou accidents, lors de sorties pour se rendre aux différents chapitres.

IX - LA CHARTE

Comme vous le savez, un point essentiel de notre dossier est l'obligation de présenter une Charte qui deviendra la Charte des Confréries pour l'obtention du Logo du Patrimoine Immatériel et Culturel de l'humanité.

Chaque confrérie devra en respecter les principes émis.

Le dossier est en deux parties. D'une part, la Charte des Confréries et d'autre part, en annexe, la découverte et l'histoire des confréries.

L'ensemble fera partie de notre dossier et sera protégé par l'INPI, car sous le logo de l'Ambassade.

J'avais demandé à une personne du CA de nous réaliser ce dossier ou du moins la Charte et comme la réponse fut négative, j'ai fait autrement.

Je tiens à remercier mon épouse pour le fabuleux travail de recherche et de rédaction pour la réalisation de notre Charte.

Si d'aucuns d'entre vous ne l'ont pas reçue, elle vous sera adressée. Il vous suffira de m'adresser un mail et en retour vous recevrez ce document.

Pour ma part, j'ai rédigé sur la base de nombreuses informations, une histoire des Confréries qui sera publiée avec la Charte.

X - LA PRESSE ECRITE et TELEVISUELLE

Nous venons de réaliser un document qui peut vous permettre de prendre facilement l'attache des journalistes et éventuellement, ce qu'il faut faire pour avoir un retour de leur part.

Vous avez sans doute constaté que de nombreuses émissions font référence aux confréries. Il va nous falloir aller plus loin et je compte dans le prochain mandat constituer une commission élargie, rassemblant toutes les bonnes volontés pour réussir ce challenge : faire parler de nous en permanence.

De plus, nous avons besoin pour le dossier Unesco de vidéos, de photos, d'articles de presse de toutes nos manifestations, vos interviews, et toutes informations relatives à notre vie.

XI - LE MUSEE DES CONFRERIES

Notre reconnaissance passera également par la réalisation de ce projet car il mettra en parallèle notre passé, notre présent et surtout notre avenir car il sera véritablement l'image de ce que nous représentons.

Il sera également le lieu de rassemblement de nos archives, d'expositions sur les confréries. Une vitrine moderne, nouvelle et à l'image de notre époque. Ce projet nous souhaitons qu'il se réalise à Bordeaux. Nous espérons que le Président ROUSSET, notre parrain prendra à son compte cette initiative.

XII - LE LIVRE D'OR

Une idée chère à Yvon, la réalisation de ce livre d'or avec toutes les fiches des Confréries qui nous suivent pour le projet Unesco. Un livre exceptionnel qui sera accompagné de son petit frère avec les confréries étrangères qui seront, elles aussi, inscrites au Patrimoine de l'Unesco.

ET ENFIN, l'avenir.

La reprise des Chapitres, nos rencontres qui sont le ciment de notre histoire et de notre vie confrérique et surtout les dossiers Unesco et Culture.

C'est pourquoi, je vais finir en vous précisant certains points importants afin de répondre aux interrogations que vous ne manquerez pas d'avoir.

Un préalable : Sachez d'abord que tout changement crée de l'insécurité, du doute, de la suspicion. C'est un réflexe humain habituel. Il ne faut pas pour autant juger les confréries et les personnes qui ont des doutes sur notre projet, il faut savoir les rassurer sans les tromper.

Le projet de « Reconnaissance des confréries oeno-gastronomiques, du terroir, de l'art de vivre et des traditions » au Patrimoine Mondial Immatériel et Culturel de l'Humanité par l'Unesco est ambitieux mais réaliste.

Ce dossier accompagnera également la demande de reconnaissance au titre du Patrimoine Culturel Immatériel Français,

Nous avons à ce jour, reçu 250 dossiers de demande de reconnaissance de Confréries et autant d'engagements à nous faire parvenir leur demande. Yvon va vous en parler.

Ce mouvement prend chaque jour un peu plus d'ampleur.

Il est relayé en Europe et même repris dans certaines parties du monde.

On ne le dira jamais assez, le seul objectif de notre Ambassade, c'est d'obtenir pour un maximum de Confréries qui en feront la demande, ces reconnaissances.

Nous n'avons aucun autre objectif. Je le dis ici solennellement : aucun autre objectif.

Chaque structure dans sa sphère garde ses prérogatives et notre Ambassade n'y interférera pas.

Pour nous, il ne s'agit pas de diviser le monde confrérique mais plutôt de le renforcer par cette reconnaissance.

Nous travaillons et travaillerons bénévolement jusqu'à son obtention.

Le seul gain sera collectif car il est clair que les confréries reconnues par l'Unesco, auront à ce moment-là, un « retour sur investissement notable » en termes d'image, de sérieux et tout simplement de reconnaissance de toute la société et des pouvoirs publics.

En résumé, lorsqu'une confrérie a un doute, il est toujours légitime.

Ne la jugez pas, invitez-la à réfléchir aux 6 causes fondamentales à connaître avant de se faire une opinion.

C'est une initiative bénévole et gratuite de l'Ambassade des Confréries de Nouvelle Aquitaine.

Cela permettra aux confréries qui en font la demande, d'enregistrer un gain notoire en termes d'image et de reconnaissance par la société et les pouvoirs publics.

Aucune confrérie n'est reconnue à ce jour par l'Unesco, (j'ai à votre disposition la réponse de l'Unesco du 31/01/2020, à notre question à ce sujet)

Seules les confréries qui font la demande, dont nous sommes chargées d'établir les compilations et l'inventaire en lien avec le Ministère de la Culture, seront reconnues. C'est un dossier lourd qui une fois reconnu est rouvert tous les 5 ans, pour enlever les confréries défaillantes et admettre éventuellement les nouvelles, si elles en font la demande express et répondent au cahier des charges.

Les Confréries devront respecter la Charte des confréries qui accompagne le dossier Unesco.

Ne pas confondre au titre de l'Histoire, le repas gastronomique français qui est reconnu par l'Unesco et l'ensemble des Confréries qui ne le sont pas !

Voilà, des éléments concrets, véritables et vérifiables qui doivent vous permettre d'expliquer et de rassurer les confréries autour de vous.

Pour conclure, chacun garde sa liberté à tous points de vue, y compris celle de ne pas faire la demande. Toutefois il nous semble que la Liberté est plus belle et plus effective lorsqu'on tient tous les tenants et aboutissants.

Comme disaient les anciens « une personne avertie en vaut deux ».

Vous l'aurez compris, cette intervention n'est là que pour vous aider. Ne rentrons pas dans des polémiques stériles, avançons groupés pour atteindre le seul objectif qu'est la reconnaissance Unesco.

Merci de votre attention.

Mes meilleurs sentiments confrériques à toutes et tous, et en particulier à tous nos conjoints et à tous ceux qui n'ont pu partager ce moment de retrouvailles.

Allons de l'avant.

Le Président de l'ACNA,
Bruno CARNEZ



Nom	repas	Prénom	Présence	Pouvoir	Signature	Téléphone	Mail
Alcayaga Goikoetxea	2	Manolo	oui			0686235851	confrerie.sagarno@laposte.net
BOURET	1	Evelyne	oui			0616360590	
CARNEZ	2	Bruno	oui			0686004669/ 0558572070	bruno.carnez@wanadoo.fr
DELANNE	2	Pascal	oui			0787927834	anais.anthony33@gmail.com
FLEURT	1	Denis	oui			0556410773	fleurt.denis@orange.fr
GOURGUES	2	Fabienne	oui			0677662128	fabienegourgues@orange.fr
HARGOUS	2	André	oui			0699912415	andre.hargous@gmail.com
JOUSSON	2	Yvon	oui			0557582566/ 0607232948	confrerie@confrerie-st-romain.fr
MAULIN	2	Dorothee	oui			0556301227/ 0631451927	dorotheemaulin@orange.fr
MAULIN		Jean-Claude	oui			Idem	jean-claude.maulin@orange.fr
VIVES	2	Francis	oui			0556213758/ 0682141449	vives.francis@neuf.fr
BRUN	2	Patrick	oui				
TIFFON	2	André	oui				
GOURGUES		Michel	oui				
MAUREY	2	Michel	oui			0607555803	max.maurey33@gmail.com
LAUGENIE	2	Jacques	oui			0686657052	
CASENAVE		Jean Baptiste	oui	Denis		0769000760	jbcasenave@hotmail.com
DUPORGE		Joël	non	Manolo		0681520374/ 0557471598	jduporge@wanadoo.fr
RABIC		Jacqueline	non	Manolo		0556213308	j.rabic@orange.fr
SUSBIELLES		Gaxuxa	non	Carnez		0607786645	susbielles.gracieuse@orange.fr
VERDIER		Jean Paul	non	Maulin		0645580799	confrerie.farcidure@gmail.com
Piperade			non	Yvon			
Jurade du sel			non	Yvon			
MARQUINE		Michelle	non			0601905755	michelle.marquine@yahoo.fr
Talo d'Hasparren			non	x			
Cerise Itxassou			non	x			
PENDANX		Marie	?	x		0687570089	Marie.pendanx@yahoo.fr
Raisins d'or			non	x			

Feuille des présences à l'Assemblée Générale Ordinaire de 10h00 et à l'Assemblée Générale Extraordinaire de 11h45, le 19 novembre 2021 à St Pey d'Armens (33330)

